



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE



# L'IDENTITÉ EN ENTREPRISE : QUELS DROITS, QUELLES PROTECTIONS ?

## La protection et l'encadrement de ton identité en entreprise : Image, voix, identité... ton employeur ne peut pas tout utiliser

À l'heure des réseaux sociaux, des vidéos et de l'IA une question essentielle se pose : L'employeur peut-il librement utiliser ton image, ta voix ou tes données personnelles ? La réponse est non, et on t'explique pourquoi !



### 1. Tu conserves tes droits fondamentaux dans l'entreprise

Les éléments qui constituent ta personnalité relèvent de tes « droits fondamentaux » dont tu es l'unique titulaire. Le lien de subordination résultant de ton contrat de travail ne confère pas à l'entreprise un droit absolu sur ceux-ci.

Ainsi, si le contrat de travail permet à ton employeur d'organiser et diriger l'exécution de ton travail, il ne lui donne pas le droit de disposer librement de ta personne. Son pouvoir de direction ne s'exerce que dans la limite du travail contractuellement convenu. Par conséquent, même dans le cadre professionnel, aucune restriction à tes droits et libertés individuelles (garanties par le Code du travail et la Convention européenne des droits de l'Homme) ne peut être imposée si elle n'est pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnée au but recherché (article L1121-1 du Code du travail)



### 2. Ton image et ta voix ne deviennent pas la propriété de ton employeur

La signature du contrat de travail ne transfère pas tes éléments de personnalité à ton employeur. Ton image et ta voix restent attachées à ta personne. De nombreuses entreprises utilisent des photos d'équipe, des vidéos internes ou externes, des contenus LinkedIn, des interviews, des captations de réunions, des enregistrements d'appels, ou même des outils d'IA générative. Avant d'utiliser ces outils, ton employeur doit recueillir ton consentement clair et précis - libre et éclairé - spécifique et limité à un usage déterminé. Tu conserves le droit de retirer ton consentement à tout moment, sans avoir à le justifier.



### 3. Tes droits doivent être respectés par tes collègues et les clients de ton entreprise

Personne ne peut te filmer, diffuser ton image, publier ton nom, enregistrer ta voix, détourner ton identité sans ton accord (même dans un cercle privé !)

Dans le cadre du travail, ton employeur a une obligation de protection de ta santé et de ta sécurité. Afin de limiter et réduire le risque, il doit anticiper et agir en prévention, et si tu es confronté à une situation de ce type, il doit mettre en place un accompagnement : signalements, mesures de protection, accompagnement juridique, et si nécessaire sanctions à l'encontre des personnes concernées.



### 4. Tes recours en cas d'atteinte

Si l'action de l'employeur ne suffit pas à défendre tes droits et intérêts personnels, tu peux/dois agir directement en demandant le retrait d'un contenu, exercer tes droits RGPD (accès, opposition, effacement), alerter les représentants du personnel et le CSE, saisir l'inspection du travail, te rapprocher de la CNIL, saisir le CPH, déposer plainte en cas de cyberharcèlement ou de diffusion malveillante.



### 5. Pour aller plus loin : les risques liés à l'intelligence artificielle

Les outils d'IA modifient le paysage des risques juridiques liés à ton identité. Certaines technologies permettent de reproduire ta voix, de créer un avatar numérique à ton image, de générer des vidéos artificielles, ou d'utiliser ton image pour automatiser des contenus. Toutefois, ton identité ne peut être librement utilisée. Enregistrer ta voix, entraîner une IA, créer une voix artificielle, ou reproduire durablement ton identité sonore, nécessitent un encadrement juridique strict.

L'essor des nouvelles technologies soulève désormais de véritables enjeux de protection de la personne au travail, ainsi que des règles éthiques et déontologiques. Tu retrouveras ces questions dans le règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act), qui impose des obligations de transparence et encadre les contenus générés ou manipulés par l'IA.

**Ce document présente des informations générales sur le droit du travail en France. Pour connaître les droits spécifiques à ton entreprise ou à ta branche, prends contact avec un correspondant CFDT.**